



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition du 15 janvier 2019



*Date de publication : 15 janvier 2019*

Edition du 15 janvier 2019

**Ministère de la santé**

ARRETE 01/2019 portant modification (n°2) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne

ARRETE 141/2018 portant modification (n°5) de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle

ARRETE 142/2018 portant modification (n°3) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est

ARRETE 144/2018 portant modification (n°4) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est

**Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**

Arrêté préfectoral n°2019-01 en date du 7 janvier 2019 portant attribution de la Médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif – Contingent régional

**Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi**

Arrêté du 27 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT de la DIRECCTE Grand Est

Arrêté du 7 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT de la DIRECCTE Grand Est (report du délai de désignation jusqu'au 25 janvier prochain)

Arrêté préfectoral n°2018/749 portant modification de l'arrêté n°2018/484 du 25 septembre 2018 fixant la liste initiale des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

**Zone de défense et de sécurité Est**

Arrêté portant dérogation temporaire exceptionnelle à l'interdiction de circuler des véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 T de PTAC affectés au transport routier de marchandises

**Rectorat**

Arrêté n°1/2019 du 7 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative de Mme la Rectrice de l'académie de Strasbourg à Mme la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin

Arrêté n°2/2019 du 7 janvier 2019 portant subdélégation de signature financière de Mme la Rectrice de l'académie de Strasbourg à Mme la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin  
Arrêté rectoral n°3/2019 fixant la composition de la commission académique chargée de formuler un avis sur les recours intentés contre les décisions prises par les conseils de discipline des EPLE de l'académie de Strasbourg

## **Divers**

Arrêté préfectoral n°2019/03 portant cessation des fonctions de la régisseuse de la régie de recettes instituée auprès de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Champagne-Ardenne

## **Direction interdépartementale des Routes Est**

Arrêté n°SG/RH-2018-2 relative à l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018

## **Direction interrégionale des Services Pénitentiaires**

Arrêté n°2019/20 portant subdélégation de signature par Monsieur Hubert Moreau, Directeur interrégional des services pénitentiaires Strasbourg Grand Est, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses imputées aux titres 2 et hors titre 2 du budget opérationnel du programme 107 « Administration pénitentiaire », BOP central 107 immobilier « Administration pénitentiaire » et 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice »

ARRETE N°2019/19 portant subdélégation de signature par Monsieur Hubert Moreau, directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »

**Date de publication : 15 janvier 2019**

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**ARRETE 01/2019**  
**portant modification (n°2) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse**  
**d'Allocations Familiales de la Marne**

**La ministre des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 26/2018 du 26 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocation Familiales de la Marne ;

Vu l'arrêté 138/2018 du 23 novembre 2018 portant modification de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocation Familiales de la Marne ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté 26/2018 du 26 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, est modifié comme suit :

En tant que représentants des employeurs:

*Sur désignation de l'U2P Union des entreprises de Proximité*

Suppléant

*Est nommé* M Thierry GILBIN

**Article 2 :**

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Nancy, le 07 janvier 2019

La ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission  
Nationale de Contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

**ARRÊTÉ 141/2018**  
**portant modification (n°5) de la composition du Conseil de la Caisse**  
**Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle**

**La ministre des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, R.211-1, D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 74/2018 du 01 avril 2018 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle ;

Vu les arrêtés 101/2018 du 05 juillet 2018, 129/2018 du 05 octobre 2018 et 134/2018 du 09 octobre 2018, 137/2018 du 20 novembre 2018 portant modifications de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**Arrêté :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté 74/2018 du 01 avril 2018, portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle, est modifié comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux :

*Sur désignation de la CFTC Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*

Titulaire

*Est nommée* Mme Angélique LACROIX

Suppléant

*Est nommée* Mme Christine JARDONNET

**Article 2 :**

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Nancy, le 11 décembre 2018

La ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission  
Nationale de Contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**ARRÊTÉ 142/2018**  
**portant modification (n°3) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse**  
**d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est**

**La ministre des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 16/2018 du 15 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est ;

Vu les arrêtés 102/2018 du 05 juillet 2018 et 130/2018 du 05 octobre 2018 portant modifications de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté 16/2018 du 15 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est, est modifié comme suit :

En tant que Représentants des assurés sociaux :

*Sur désignation de la CFTC Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*

Titulaire

*Est nommé* M Philippe GONCALVES

**Article 2 :**

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Nancy, le 12 décembre 2018

La ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission  
Nationale de Contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**ARRÊTE 144/2018**  
**portant modification (n°4) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse**  
**d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est**

**La ministre des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 16/2018 du 15 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est ;

Vu les arrêtés 102/2018 du 05 juillet 2018, 130/2018 du 05 octobre 2018 et 142/2018 du 12 décembre 2018 portant modifications de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté 16/2018 du 15 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est, est modifié comme suit :

En tant que Représentants des employeurs :

*Sur désignation du MEDEF Mouvement des Entreprises de France*

Suppléants

*Est nommé* M Philippe GRANGE

M Rémi DELAMARRE

M Jean-Marie HOLVOET

Mme Nadia MAZOCKY

**Article 2 :**

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Nancy, le 21 décembre 2018

La ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission  
Nationale de Contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction Régionale et Départementale de  
la jeunesse, des Sports et de la Cohésion  
Sociale Grand Est

**ARRETE PREFECTORAL N° 2019-01 en date du 7 janvier 2019  
portant attribution de la  
Médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif  
Contingent Régional**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST,  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le décret n°70/26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- VU le décret n°83/1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n°69-462 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n°2013/1191 du 18 septembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports
- VU le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand EST
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n°85-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports et notamment son article 1<sup>er</sup> portant déconcentration des décisions d'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2016 portant composition de la Commission régionale et départementale d'attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif ;
- VU l'avis de la Commission régionale portant attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif du 17 décembre 2018 à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif, contingent régional, est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur CARDILLO Joseph  
Né le 10/08/1965 à THIONVILLE  
Domicilié au 35 avenue de Douai  
57100 THIONVILLE  
Boxe

Monsieur GEORGE Sébastien  
Né le 17/05/1974 à SOISY-SOUS-MONTMORENCY  
Domicilié au 18 rue Commandant Raynal  
55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE  
Judo

Monsieur HUNTER Patrick  
Né le 27/07/1958 à NANCY  
Domicilié au 141 rue du Baudet  
88800 LIGNEVILLE  
Bowling

Monsieur LAURETTE Daniel  
Né le 29/09/1955 à THIONVILLE  
Domicilié au 16 rue de la Fontaine  
57920 METZERESCHE  
Education populaire

Monsieur LEBEGUE Frédéric  
Né le 27/02/1968 au NIGER  
Domicilié au 11 rue du 13 Novembre  
57970 YUTZ  
Judo

Monsieur MARQUIS Claude  
Né le 23/12/1959 à EPINAL  
Domicilié au 18 rue du Merle Noir  
57310 GUENANGE  
Bowling

Monsieur PEZERIL Philippe  
Né le 02/09/1966 à TOUL  
Domicilié au Rue Georges de la Salle  
54220 MALZEVILLE  
Karaté

Madame VIATOUX Nathalie  
Née le 12/09/1963 à NANCY  
Domiciliée au 79 rue Gambetta CI Les Charlettes 541  
Bowling



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE LA REGION GRAND EST**

**Arrêté du 27 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner  
les représentants du personnel au sein du CHSCT de la DIRECCTE Grand Est**

**La Directrice de la DIRECCTE Grand Est,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2011-184 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié notamment par le décret no 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret no 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n°2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comité d'hygiène et sécurité régionaux et spéciaux au sein des DIRECCTE,

Vu l'arrêté modifié du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène et sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des DIRECCTE,

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 7 décembre 2018 pour la désignation des représentants des personnels au comité technique paritaire institué auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

## ARRETE :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT de la DIRECCTE Grand Est, les organisations syndicales suivantes :

	Titulaires: Nombre de sièges	Suppléants: Nombre de sièges
CGT	2	2
Solidaires FP	1	1
FO	1	1
UNSA	1	1
CFDT	1	1

### Article 2

Les organisations syndicales mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> disposent d'un délai maximal de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

### Article 3

La directrice régionale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Registre des Actes Administratifs.

Fait à Strasbourg, le 27 décembre 2018

La Directrice Régionale,

  
Danièle GIUGANTI





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA REGION GRAND EST

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE LA REGION GRAND EST**

**Arrêté du 7 janvier 2019  
modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à  
désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT de la DIRECCTE Grand Est  
(report du délai de désignation jusqu'au 25 janvier prochain)**

**La Directrice de la DIRECCTE Grand Est,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2011-184 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié notamment par le décret no 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret no 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n°2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comité d'hygiène et sécurité régionaux et spéciaux au sein des DIRECCTE,

Vu l'arrêté modifié du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène et sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des DIRECCTE,

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 7 décembre 2018 pour la désignation des représentants des personnels au comité technique paritaire institué auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT de la DIRECCTE Grand Est,

## ARRETE :

### Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté du 27 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT de la DIRECCTE Grand Est est modifié comme suit :

Les organisations syndicales mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> disposent d'un délai supplémentaire jusqu'au 25 janvier 2019 pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

### Article 2 :

Les articles 1 et 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 restent inchangés.

Fait à Strasbourg, le 7 janvier 2019

La Directrice Régionale,



Danièle GIUGANTI



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi du Grand Est

**ARRETE PREFECTORAL n° 2018/ 749**

**portant modification de l'arrêté n° 2018/484 du 25 septembre 2018 fixant la liste initiale des  
défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L. 1453-4, L. 1453-7, L.1453-8, R1453-2, D1453-2-1 à D. 1453-2-9 ;

**VU** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment son article 259 ;

**VU** le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement des listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

**VU** le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 22 juin 2017;

**VU** l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Mme Danièle GIUGANTI, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2016/1345 du 4 octobre 2016 fixant la liste initiale des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

**VU** les propositions de désignation, de modification ou de retrait des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnelles, nationales et multiprofessionnelles ou représentatives dans au moins une branche présentées par FO en date du 17/10/2018, par la CFDT en date du 31/10/2018, par l'UNSA en date du 02/11/2018, par la CGT en date du 05/11/2018 ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est,

## ARRÊTE

**Article 1:** La liste des personnes inscrites en qualité de défenseur syndical pour assister les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel figurant dans l'arrêté n° 2016/1345 du 4 octobre 2016 est complétée par l'ajout des défenseurs syndicaux suivants :

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
PAUL-MATHIEU	Evelyne	Conseillère à l'emploi	SUD-Solidaires 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	06 60 13 65 51	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
REICHELT	Jean-Michel	Retraité	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ Cedex 3	06 75 92 63 99	SOLIDAIRE MOSELLE	Grand Est
CANKURT	Polat	Responsable Equipe Logistique	URI CFDT Grand Est Secteur Juridique 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Grand Est	Bas Rhin Haut Rhin
FERRARI	Jacques	Chef Gérant	URI CFDT Grand Est Secteur Juridique 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Grand Est	Meuse, Meurthe et Moselle, Moselle, Vosges
FRANCESE	Laurent	Agent commercial	URI CFDT Grand Est Secteur Juridique 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Grand Est	Meuse, Meurthe et Moselle, Moselle, Vosges
GONSALVES	Catherine	Demandeuse d'emploi	URI CFDT Grand Est Secteur Juridique 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Grand Est	Bas Rhin Haut Rhin
HOLTZWEILER	Christelle	Chef de secteur	URI CFDT Grand Est Secteur Juridique 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Grand Est	Bas Rhin Haut Rhin
CLERC	Séverine	Employée	Maison des Syndicats UNSA 15, boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
STOQUERT	Fabienne	Intérimaire	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonne 57100 METZ	03 87 17 36 51	UNSA	Grand Est
JEWANSKI	Mickaël	Producteur	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonne 57100 METZ	03 87 17 36 51	UNSA	Grand Est
LAUX	Christophe	Producteur	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonne 57100 METZ	03 87 17 36 51	UNSA	Grand Est
BOUSSIHA	Hamid	Producteur	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonne 57100 METZ	03 87 17 36 51	UNSA	Grand Est

JOLLIOT	Jérémie	Maintenance	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonne 57100 METZ	03 87 17 36 51	UNSA	Grand Est
VARENNE	Kévin	Producteur	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonne 57100 METZ	03 87 17 36 51	UNSA	Grand Est

La liste des personnes inscrites en qualité de défenseur syndical pour assister les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel figurant dans l'arrêté n° 2016/1345 est complétée par le retrait des défenseurs syndicaux suivants :

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
RAVEGLIA	Lionel	JURISTE	12 Rue Thiers 10350 MARGNY le CHATEL	03 25 73 23 58	UD FO AUBE 2A Boulevard du 1er RAM BP20274 10006 TROYES CEDEX	Grand Est
ABGOUR	Omar	éducateur spécialisé	64 avenue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	06 62 58 39 19	SOLIDAIRES ARDENNES	Ardennes & Marne
AMIOT	Damien	assistant de service social	64 avenue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	06 62 58 39 19	SOLIDAIRES ARDENNES	Ardennes & Marne
DEHAYE	Sylvie	Aide -Soignante	64 avenue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	06 62 58 39 19	SOLIDAIRES ARDENNES	Ardennes & Marne
BEAUPREAU	Cédric	Ambulancier	77 rue de Bâle 68100 MULHOUSE	07 68 07 26 65	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
DHALLUIN	Christine	Monitrice Educatrice	16 allée des Rosiers 08400 CHALLERANGE	07 89 44 73 87	CGT Grand-Est (08)	Grand Est
LATTUADA	Pascal	Educateur spécialisé	8 rue Jean Macé 08000 CHARLEVILLE- MEZIERES	06 70 96 47 04	CGT Grand-Est (08)	Grand Est
JAWORSKI	Gérard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
MENOU	Gilles	Chef de projet	URI CFDT ALSACE 305 avenue de Colmar - BP 70955 - 67029 STRASBOURG CEDEX 2	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas Rhin/Haut Rhin

La liste des personnes inscrites en qualité de défenseur syndical pour assister les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel figurant dans l'arrêté n° 2016/1345 est complétée par la modification<sup>2</sup> concernant le défenseur syndical suivant :

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
KAAS	Anne	Aide-soignante	URI CFDT Grand Est Secteur Juridique 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Grand Est	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges

**Article 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté n° 2016/1345 du 4 octobre 2016 restent inchangées.

**Article 3 :** La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les 4 ans et peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

Les défenseurs syndicaux susmentionnés sont nommés pour le restant du mandat en cours, soit jusqu'au 4 octobre 2020.

**Article 4 :** L'inscription sur la liste permet l'exercice de la fonction de défenseur syndical dans le ressort des cours d'appel de la région Grand Est. Toutefois, lorsqu'il a assisté ou représenté la partie appelante ou intimée en première instance, le défenseur syndical peut continuer à assister ou à représenter celle-ci devant une cour d'appel qui a son siège dans une autre région.

**Article 5 :** La liste des défenseurs syndicaux est tenue à la disposition du public à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dans chaque conseil des prud'hommes et dans les cours d'appel de la région Grand Est.

**Article 6 :** La liste actualisée des personnes inscrites en qualité de défenseur syndical pour assister les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel figure en annexe du présent arrêté.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 19 DEC. 2019

Le Préfet

  
Jean-Luc MARX



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT DÉROGATION TEMPORAIRE EXCEPTIONNELLE A L'INTERDICTION DE**  
**CIRCULER DES VÉHICULES OU ENSEMBLES DE VÉHICULES DE PLUS DE 7,5 T DE PTAC**  
**AFFECTES AU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES**

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

- Vu** le code de la défense, et notamment l'article R 1311-7 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R122-2 et suivants relatifs aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ; et notamment l'article 5,
- Vu** le décret du 22 juin 2017 portant nomination M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- Vu** le décret du 03 octobre 2018 portant nomination de M. Michel VILBOIS, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- Vu** l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de signature en faveur de M. Michel VILBOIS, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- Vu** la circulaire du 04 août 2015 d'application de l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

**Considérant** que les journées nationales d'action, dans le cadre du mouvement social des « gilets jaunes », entamé depuis le 17 novembre dernier, sont susceptibles d'affecter la libre circulation des personnes et des biens,

**Considérant** que, pour faire face aux conséquences de cette situation, notamment sur le plan économique, il convient de déroger à l'interdiction générale de circuler des véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport routier de marchandises, prévue par les articles 1,2 et 3 de l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes,

**Sur proposition** du préfet délégué pour la défense et la sécurité, auprès du préfet de la Région Grand-Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Les véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge, affectés au transport routier de marchandises, à l'exclusion des transports de matières dangereuses, sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1,2 et 3 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif aux interdictions de circulation générales et complémentaire des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, selon les modalités ci-après :

- Pour la période du samedi 22 décembre 2018, 22 heures, au dimanche 23 décembre 2018, 22 heures.
- Sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier des départements constitutifs de la Zone de défense et de sécurité Est.

### Article 2

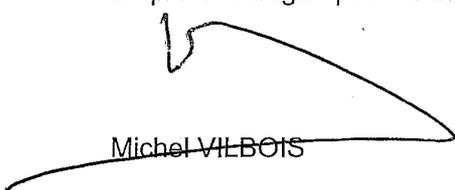
La présente dérogation ne dispense pas du respect des règles du Code de la route ainsi que des restrictions de circulation prises localement par les autorités compétentes en matière de police de la circulation ou en matière de gestion des infrastructures.

### Article 3

M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la Région Grand-Est, préfet de zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, Mmes et MM. les préfets de départements, M. le Général de corps d'armée, commandant la Région Grand-Est de gendarmerie et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est, M. l'Inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle, coordonnateur zonal de la sécurité publique, M. le commissaire divisionnaire, directeur zonal des CRS Est, M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand-Est, délégué ministériel de zone, M. le directeur de la DIR Est, DIR de Zone, MM. les directeurs chargés de l'exploitation du réseau des sociétés concessionnaires d'autoroutes APRR et SANEF sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Metz le 21 décembre 2018.

Pour le Préfet de la région Grand Est,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est,  
Préfet du Bas-Rhin,  
Le préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Michel VILBOIS

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation,

VU le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'éducation nationale,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Arrêté n°1/2019  
publié au RAA du

VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 3 mars 2016 nommant Mme **Sophie BEJEAN**, Rectrice de l'académie de Strasbourg,

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme **Anne-Marie BAZZO** dans les fonctions de Directrice académique des services de l'Education nationale du Bas-Rhin,

## ARRETE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à :

Mme **Anne-Marie BAZZO**, Directrice académique des services de l'Education nationale du Bas-Rhin,

1. pour prononcer à l'égard des personnels appartenant au corps des professeurs des écoles (arrêté du 28 août 1990) et au corps des instituteurs (arrêté du 12 avril 1988) les décisions relatives :

- à la nomination
- à la titularisation
- à l'affectation
- à la mutation
- à la notation
- à l'avancement d'échelon

- à l'octroi et au renouvellement des congés prévus par l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat : congé annuel, y compris les congés bonifiés ; congé de maladie ; congé de longue maladie ; congé de longue durée ; congé pour maternité ou pour adoption ; congé de paternité ; congé de formation professionnelle ; congé pour bilan de compétences ; congé de formation syndicale ; congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs ; congé de solidarité familiale ; congé pour siéger comme représentant d'une association ou d'une mutuelle, dans une instance consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de l'Etat à l'échelon national, régional ou départemental, ou d'une collectivité territoriale
- à la mise en position de congé parental
- au congé pris en application de l'article 53 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (activité dans la réserve opérationnelle)
- à l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel
- à l'autorisation de travailler à temps partiel pour raisons thérapeutiques
- aux autorisations spéciales d'absence
- à l'octroi et au renouvellement des périodes de disponibilité
- à la prolongation d'activité
- à la mise en position de non-activité
- à l'inscription sur liste d'aptitude
- à l'établissement des tableaux d'avancement et à l'avancement de grade
- à la mise en position de détachement dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite et relevant du ministre chargé de l'éducation
- à la mise à disposition dans les conditions prévues à l'article 13 du décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- à l'affectation sur postes adaptés
- à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de directeur d'école
- à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire
- au reclassement
- à la formation initiale et continue
- aux cumuls d'activités et de rémunérations
- à la mise en œuvre de la procédure disciplinaire et au prononcé des sanctions du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> groupe
- à la radiation des cadres des personnels du 1<sup>er</sup> degré

2. pour assurer la gestion des directeurs adjoints de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

3. pour assurer la gestion administrative et financière des professeurs des écoles stagiaires

4. pour procéder au recrutement et à la gestion des personnels désignés ci-après :

- des contractuels bilingues
- des intervenants extérieurs dans les écoles
- des assistants d'éducation chargés des fonctions d'aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés
- des vacataires médico-sociaux
- des vacataires, des agents contractuels d'enseignement religieux

5. pour viser le compte-rendu de l'entretien professionnel prévu par le décret du 28 juillet 2010 concernant les personnels administratifs et techniques
6. pour accorder les agréments aux catéchistes et aux catéchètes
7. pour l'ouverture et la fermeture des classes dans le 1<sup>er</sup> degré
8. pour prononcer l'affectation des élèves dans les collèges et les lycées, ainsi que l'admission dans les classes et sections internationales et à l'Ecole européenne de Strasbourg
9. pour prendre les mesures relatives au contrôle de l'instruction dans les familles
10. pour décider de l'implantation des emplois d'enseignants dans les écoles et de l'ouverture des sections bilingues
11. pour arrêter l'organisation de la semaine scolaire des écoles et l'aménagement du temps scolaire dans les écoles
12. pour arrêter la composition de la commission d'appel compétente en matière d'orientation des élèves et mettre en place des sous-commissions en application de l'arrêté du 14 juin 1990
13. pour décider de l'acquisition du matériel destiné aux élèves atteints d'un handicap
14. pour présider le Conseil de discipline départemental compétent pour prononcer, dans les circonstances prévues à l'article R 511-44 du code de l'éducation, les sanctions disciplinaires applicables aux élèves de collèges et de lycées
15. pour prononcer, dans les circonstances prévues à l'article R 511-44 du code de l'éducation, les sanctions disciplinaires applicables aux élèves de collèges et lycées.
16. pour répartir les crédits pédagogiques concernant le premier degré et ceux relatifs aux déplacements liés à la formation des personnels du premier degré.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Anne-Marie BAZZO**, délégation de signature est donnée à M. **Sébastien BERNARD**, AAE-HC, Secrétaire général en charge de la plate-forme du 1<sup>er</sup> degré et des services administratifs de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin. En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Sébastien BERNARD**, la délégation de signature pourra être exercée par M. **Jean-Baptiste LADAIQUE**, Inspecteur de l'éducation nationale, adjoint à la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin.

**Article 3** : L'arrêté rectoral du 4 octobre 2018 est abrogé.

**Article 4** : Le Secrétaire général de l'académie, le Directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 7 janvier 2019

  
**Sophie BEJEAN**

RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE CHANCELIERE DES UNIVERSITES

**VU** le Code de l'éducation,

Arrêté n° 2 /2019 publié au  
RAA du

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le Ministère de l'éducation nationale,

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

**VU** le décret du 3 mars 2016 nommant Mme **Sophie BEJEAN**, Rectrice de l'académie de Strasbourg,

**VU** le décret du 22 juin 2017 nommant M. **Jean-Luc MARX** Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2017/616 du 10 juillet 2017 par lequel le Préfet de la région Grand Est a délégué sa signature à Mme **Sophie BEJEAN**, Rectrice de l'académie de Strasbourg, en qualité d'ordonnateur secondaire déléguée, responsable du budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle, à fin de recevoir les crédits et de procéder à l'ordonnancement des recettes et des dépenses concernant son domaine de compétences et l'a autorisée à subdéléguer sa propre signature, conformément aux dispositions dudit arrêté,

**VU** le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme **Anne-Marie BAZZO** dans les fonctions de Directrice académique des services de l'Education nationale du Bas-Rhin,

# ARRETE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Mme **Anne-Marie BAZZO**, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin, à l'effet de signer au nom de la Rectrice, dans la limite des délégations accordées à celle-ci par les arrêtés préfectoraux susvisés, les pièces et opérations relatives au paiement des rémunérations et de leurs accessoires versés aux personnels du premier degré dont la gestion est assurée par la Directrice académique dans le cadre de la plate-forme académique du premier degré.

La délégation de signature s'étend également

- aux actes d'engagement et de liquidation des vacances relatives à l'entretien des locaux des inspections de l'enseignement primaire
- aux frais de changement de résidence
- à la gestion financière des assistants d'éducation-auxiliaires de vie scolaire
- à l'acquisition des matériels pour élèves handicapés
- à la prescription quadriennale ou à son relèvement
- à la gestion financière des crédits pédagogiques du premier degré et ceux relatifs aux déplacements et à la formation des personnels du premier degré.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Anne-Marie BAZZO**, délégation de signature est donnée à M. **Sébastien BERNARD**, AAE-HC, Secrétaire général, chargé de la plate-forme du premier degré et des services administratifs de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin. En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Sébastien BERNARD**, la délégation de signature pourra être exercée par M. **Jean-Baptiste LADAIQUE**, Inspecteur de l'Education nationale, adjoint au Directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement des agents mentionnés à l'article 2, la délégation de signature consentie par le présent arrêté pourra être exercée dans la limite de leurs attributions, par les agents désignés ci-dessous :

Mme **Anne JULLIERE**, APAE, cheffe de la division du premier degré

Mme **Peggy KREMPP-ARCHER**, SAENES, chef du bureau formation initiale et continue, division du premier degré

Mme **Danièle MAZAMET**, PE, cheffe du bureau des moyens, division du premier degré

Mme **Catherine WOLFF**, AAE, cheffe du bureau de la gestion individuelle, division du premier degré

Mme **Estelle LICHTOR**, APA, cheffe de la division des élèves

Mme **Isabelle JUSTER**, AAE, cheffe de bureau à la division des élèves

Mme **Nadia KLEIN**, AAE, adjointe à la cheffe de la division des élèves

**Article 4** : L'arrêté du 4 octobre 2018 est abrogé.

**Article 5** : Le Secrétaire général de l'académie et la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 7 janvier 2019

  
**Sophie BEJEAN**

RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE

CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS

VU le code de l'éducation, notamment les articles R 511-12 et suivants du livre V, partie réglementaire

**ARRÊTE**

Rectorat

Division des affaires  
financières, appui et conseil  
aux établissements et aux  
services

(DAAFCS)

Affaire suivie par  
Claudine Fluck  
Bureau juridique vie scolaire  
Téléphone  
03 88 23 39 85  
Fax  
03 88 23 39 28  
Mél.  
claudine.fluck@ac-strasbourg.fr

**Article 1<sup>er</sup> :** La commission académique chargée, sous la présidence de la Rectrice de l'académie ou de son représentant, de formuler un avis à la suite des recours introduits contre les décisions prises par les conseils de discipline des collèges, lycées, établissements d'éducation spéciale, est composée comme suit :

Madame Anne-Marie BAZZO, Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin,

Madame Dominique CAMINADE, principale du collège Jules Hoffmann de STRASBOURG,

Monsieur Anthony KIRCH, professeur au collège Vauban de STRASBOURG,

Madame Nathalie MAUVIEUX, parent d'élève, PEEP,

Monsieur Xavier SCHNEIDER, parent d'élève, FCPE.

**Article 2 :** Sont désignés en qualité de suppléants :

Madame Anne-Marie MAIRE, Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin,

Madame Bernadette BARTHEL, principale du collège Nelson Mandela d'ILLKIRCH,

Madame Aude KEITH, professeure au collège Vauban de STRASBOURG

Madame Juliette STARASELSKI, parent d'élève, PEEP,

Monsieur Dominique CUNIN, parent d'élève, FCPE,

**Article 3 :** L'arrêté daté du 17 août 2018 est abrogé.

**Article 4 :** Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 10 janvier 2019

Sophie Béjean  
Rectrice de l'académie de Strasbourg  
Chancelière des universités d'Alsace



Arrêté no 12019  
publié au RAA  
du

Adresse des bureaux  
65 avenue de la Forêt Noire  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
et européennes

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019/ 03**

portant cessation des fonctions de la régisseuse de la régie de recettes instituée auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de Champagne-Ardenne

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 1994 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services régionaux et départementaux en métropole et hors métropole du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- VU l'arrêté interministériel du 25 août 1995 modifié par l'arrêté du 10 juillet 1996 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes auprès des directions régionales ou départementales des services déconcentrés de son administration ;
- VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU l'arrêté préfectoral du 7 août 2007 portant nomination de Madame Marie-France PRAUD, régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de la région Champagne-Ardenne ;
- VU l'avis favorable du 3 décembre 2018 du Directeur départemental des finances publiques de la Marne ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Grand Est,

**ARRÊTE** :

**Article 1 :** Il est mis fin, dès la publication du présent arrêté au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Grand Est, aux fonctions de régisseuse d'avances occupées, auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, par Madame Marie-France PRAUD. Madame Marie-France PRAUD cessera de percevoir l'indemnité de responsabilité liée à cette fonction de régisseuse d'avances.

**Article 2 :** Cette dissolution donnera lieu à la clôture du compte DFT NET correspondant, après rétrocession au comptable assignataire de l'avance consentie au régisseur.

**Article 3 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand Est, le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Grand Est et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **14 JAN. 2019**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes



**Blaise GOURTAY**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction interdépartementale des Routes  
Est

Nancy, le 09 JAN. 2019

Secrétariat général  
Bureau des ressources humaines

## ARRETE N°SG/RH-2018-2 relative à l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

**Vu** la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, notamment en son article 27

**Vu** le décret n°91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace

**Vu** le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

**Vu** l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement

**Vu** l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes



Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22  
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux  
54021 Nancy cedex

**Vu** l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6e et 7e tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Jérôme GIURICI, directeur interdépartemental des routes – Est, relative à l'administration générale du service ;

Vu l'avis du comité technique de la DIR EST du 23 novembre 2018

## DECIDE

**Article 1 :** La liste des postes éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFOUR est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 :

- Secrétariat Général / Secrétaire général (A+) : 34 points
- Secrétariat Général / Responsable du bureau des ressources humaines (A) : 20 points
- Secrétariat Général / Responsable du bureau logistique (A) : 20 points
- Secrétariat Général / Responsable du bureau des affaires juridiques (A) : 20 points
- Secrétariat général / Responsable du bureau de gestion administrative des marchés (A) : 20 points
- Cellule communication / Chargé de communication (B) : 15 points
- Secrétariat général / Adjoint au responsable du bureau de gestion administrative des marchés (B) : 15 points

**Article 2 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.  
Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le directeur interdépartemental des routes



Jérôme GIURICI



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
STRASBOURG GRAND EST

## ARRETE N°2019/20

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR HUBERT MOREAU,  
DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES STRASBOURG GRAND EST  
EN QUALITE DE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

**ET EN QUALITE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE**

**DES RECETTES ET DES DEPENSES IMPUTEES AUX TITRES 2 ET HORS TITRE 2 DU BUDGET  
OPERATIONNEL DU PROGRAMME 107 « ADMINISTRATION PENITENTIAIRE », BOP CENTRAL  
107 IMMOBILIER « ADMINISTRATION PENITENTIAIRE » ET 310 « CONDUITE ET PILOTAGE  
DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE ».**

Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 2015-6899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, en qualité de directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 22 juin 2017 désignant Monsieur Jean-Luc MARX en qualité de préfet de la Région Grand Est à compter du 10 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contexte budgétaire du ministère de la Justice pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2018 du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Hubert MOREAU, en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Strasbourg Grand Est, à compter du 13 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/406 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/408 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme régional ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/407 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;

## **Article 1<sup>er</sup>**

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses du programme 107 : « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel et du programme 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la Justice » ; aux agents suivants :

- Mr Stéphane GELY, directeur interrégional adjoint,
- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale.
- Mme Marcelle THIL, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales.

Subdélégation est donnée aux agents de la GA-Paie, Département des Ressources Humaines (DRH) de la DISP Strasbourg Grand Est afin procéder uniquement à la validation des engagements juridiques, la certification du service fait et la validation des demandes de paiement du programme 107: « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel et du programme 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la Justice », dans CHORUS.

Les agents visés sont les suivants:

- Mme Véronique SIGRIST, adjointe du cheffe de département des ressources humaines et des relations sociales.
- Mr Erwann MASINI, coordinateur de l'utilisation des crédits et des emplois.

- Mme Jihanne LEMOUCHE , cheffe d'unité du pôle A de GA-paie.
- Mme Claudine GODARD, chargée de l'intérim
- Mme Stéphanie GREBIL, cheffe d'unité du pôle B de GA-paie

Subdélégation est donnée aux chefs d'établissements, aux directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation et leurs adjoints, afin de pouvoir prendre des décisions de retenue du trentième du programme 107: « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel, lorsque les conditions réglementaires sont réunies.

La liste des personnes délégataires est jointe en annexe 1.

## **Article 2**

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 144 000 € HT; aux agents suivants:

- Mr Stéphane GELY, directeur interrégional adjoint,
- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Anne DORFFER, cheffe du département budget et des finances,
- Mme Christine OBERGFELL, adjointe au cheffe du département budget et finances,

Les personnes désignées ci-dessous et à l'annexe 1, si elles n'ont pas la faculté d'attribuer, ni de signer les marchés supérieurs à 144 000 € HT, peuvent signer tous les autres actes relatifs à leur passation et à leur exécution :

### ⇒ **Bureau des affaires générales (BAG).**

- M. Marc LEININGER, chef du bureau des affaires générales.

### ⇒ **Département budget et finances (DBF).**

- M. Jean-Luc GEBUS, chef de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF.
- M. Jérémie FAIVRE, chef de l'unité du suivi de la gestion déléguée/DBF

### ⇒ **Département des affaires immobilières (DAI).**

- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières ;
- M. André KAUFFMANN, adjoint au chef du département des affaires immobilières.

### ⇒ **Département des ressources humaines et des relations sociales (DRHRS).**

- Mme Marcelle THIL, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales
- Mme Véronique SIGRIST, adjointe cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales
- M William PERESSE, adjoint faisant fonction de chef d'unité du recrutement, de la formation et des qualifications.

### ⇒ **Département sécurité détention (DSD).**

- Mme Elise CHAPPUY, cheffe du département de la sécurité et de la détention
- Mme Elisabeth CADOUX, adjointe au cheffe du département sécurité et détention
- M. Célestin M'BOUKOU, chef de l'ARPEJ

- M. Olivier RELANGE, adjoint au chef de l'ARPEJ
- M. Claude KACI, chef de l'ERIS, habilité à signer uniquement les frais de déplacements de son équipe.
- M. Jérôme FERRER, adjoint au chef de l'ERIS.
- M. Thomas de PARSCAU du PLESSIX, chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire.
- Mme Virginie HOFLACK, adjointe au chef de la CIRP.

⇒ **Département des systèmes d'information (DSI).**

- M. Stéphane MELLINGER, chef du département des systèmes d'information ;
- M. Jean SIDOT, adjoint au chef du département des systèmes d'information.

⇒ **Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR).**

- M. Mouad RAHMOUNI, chef du département des politiques d'insertion et de probation et de la prévention de la récidive ;
- Mme Claire LIGER-DOLY, adjointe au chef du département des politiques d'insertion et de probation et de la prévention de la récidive ;

Subdélégation est également donnée aux agents du département du budget et des finances afin de procéder à la création de la demande d'achat, à leur validation et à la validation du service fait du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2, dans CHORUS.

Les agents visés sont les suivants :

- Mme Brigitte STRESSER, cheffe d'unité achat marchés publics/DBF
- Mme Francine MINCK, agent de l'unité achat marchés publics/DBF
- Mme Martine FLAJOLET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Françoise MAIGNAN, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Sandrine PFERTZEL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Cynthia BAUCHET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Maryline NOLD, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Yamina GUELLIL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Flore DEMORY, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF

Subdélégation est également donnée aux agents de la DISP Strasbourg afin de procéder uniquement à la création de la demande d'achat, à leur validation et à la constatation du service fait dans CHORUS formulaires .

⇒ **Bureau des affaires générales (BAG)**

- Mme Sandra VOLCK, agent du BAG.
- Mme Eliana STEIN, agent du BAG.

⇒ **Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR).**

- M. Christophe LECOMTE, agent du DPIPFR.
- Mme Suzie LAVERGNE, agent du DPIPFR.

⇒ **Département sécurité détention (DSD).**

- Non désigné

⇒ **Autres centres de coûts**

Les personnes citées en annexe 2 du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de valider le service fait, pour un montant inférieur à 144 000 € HT du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2. Ils ont également la possibilité de signer toutes les conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 dès lors qu'elles sont inférieures à 144 000 € HT.

Les agents cités en annexe 3 du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de valider le service fait, pour un montant supérieur à 144 000 € HT du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 pour les centres de coûts dont ils sont les gestionnaires respectifs. Ils ont également la possibilité de signer toutes les conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 dès lors qu'elles sont inférieures à 144 000 € HT pour les centres de coûts dont ils sont les gestionnaires respectifs.

**Article 3 :**

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire » et du BOP interrégional 107 « Administration pénitentiaire » ; aux agents suivants :

- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- M. André KAUFFMANN, adjoint au chef du département des affaires immobilières.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable CHORUS, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire ».

- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- Mme Catherine PORQUEDDU, cheffe de l'unité de suivi administratif et financier/DAI.
- Mme Sandra OSTERMANN, agent de l'unité de suivi administratif et financier/DAI.

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux des marchés publics, à :

- Audrey REVIL, secrétaire générale,

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 200 000 € HT, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative des marchés publics :

- Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- André KAUFFMANN, adjoint à la cheffe du département des affaires immobilières.

Ces agents, même s'ils n'ont pas subdélégation de signature des marchés d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € HT, peuvent signer tous les autres actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux marchés publics.

**Article 4 :**

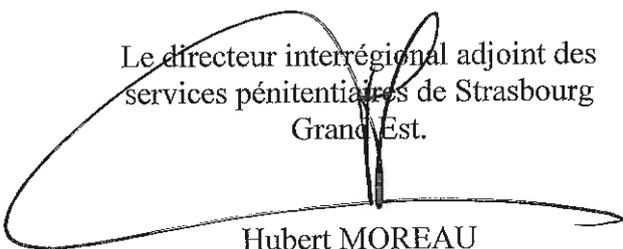
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2018/18 du 17 décembre 2018 portant subdélégation de signature par Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg -Grand Est.

**Article 5 :**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg -Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est et au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, au coordonnateur de la plateforme interrégionale de Nancy, responsable de l'exécution budgétaire et comptable et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Strasbourg, le 14 janvier 2019

Le directeur interrégional adjoint des  
services pénitentiaires de Strasbourg  
Grand Est.



Hubert MOREAU

**ANNEXE 1 : liste des chefs d'établissement, des directeurs de SPIP, de leurs adjoints et des attachés d'administration**

<b>ETABLISSEMENT/SERVICE</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Qualité</b>
MA Bar-le-Duc	THIEBAUX Stéphane	Chef d'établissement
MA Bar-le-Duc	PATOUILLERE Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CSL Briey	KLINGLER David	Chef d'établissement
CSL Briey	SZLACHETKA Franck	Adjoint au chef d'établissement
MA Epinal	BOUHADDA Michael	Chef d'établissement par intérim jusqu'au 31 mars 2019
MA Epinal	PIERRE Eléonore	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Ecrouves	HARTUNG Pascal	Chef d'établissement
CD Ecrouves	MATHIEU Didier	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecrouves	LACOUR Dominique	Attachée d'administration
CSL Maxéville	MARCHAL Odette	Cheffe d'établissement
CSL Maxéville	THIERY Claude	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	LACOMBRE Renaud	Chef d'établissement
CP Metz	TIBERI Katia	Adjointe au chef d'établissement
CP Metz	DIEYE Babacar	Directeur adjoint
CP Metz	DE BOISVILLIERS Larissa	Directrice adjointe
CP Metz	LAZARUS Rita	Attachée d'administration
CD Montmédy	GODEFROY Philippe	Chef d'établissement
CD Montmédy	GILL Amandine	Adjointe au chef d'établissement
CD Montmédy	Poste vacant	Directeur technique
CD Montmédy	AKSU Nadia	Attachée d'administration
CP Nancy-Maxéville	STAHL Hugues	Chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	MENSAH -ASSIAKOLEY Tété	Adjoint au chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	BOUHADDA Michael	Directeur adjoint en position d'intérim à la MA Epinal
CP Nancy-Maxéville	DEBRIL Sophie	Directrice adjointe
CP Nancy-Maxéville	MATHIEU Murielle	Attachée d'administration pour la gestion déléguée
CP Nancy-Maxéville	SCHMITT François-Louis	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	COLLIGNON Patrick	Chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	JOURNOT Eva	Adjointe au chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	CHAUSSARD Valérie	Attachée d'administration
CD Saint-Mihiel	AUBIN Philippe	Directeur technique
CD Villenauxe la Grande	THEVENY Elise	Cheffe d'établissement
CD Villenauxe la Grande	LEFORT Clémence	Directrice adjointe
CD Villenauxe la Grande	KIANDABOU Jean-Rosaire	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	PERRIN Karine	Attachée d'administration
MA Sarreguemines	TOURNAT Thierry	Chef d'établissement
MA Sarreguemines	QUINT Olivier	Adjoint chef d'établissement
CD Toul	PERRIN Laure	Cheffe d'établissement
CD Toul	HOENEN Anne-Sophie	Directrice adjointe
CD Toul	PICQUENARD Charlotte	Adjointe au chef d'établissement
CD Toul	KUHLER Guillaume	Attaché d'administration
MA Colmar	BRUNIAU Philippe	Chef d'établissement
MA Colmar	BEYA Bonaventure	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	GOIJOT Guillaume	Chef d'établissement

MC Ensisheim	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	MAGRON Mickaël	Directeur adjoint
MC Ensisheim	SAHLER Timothée	Attaché
MA Mulhouse	GELY Isabelle	Cheffe d'établissement
MA Mulhouse	EHLRACHER Catherine	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Mulhouse	GOIJOT Sandrine	Attachée d'administration
CD Oermingen	KABA Saïd	Chef d'établissement
CD Oermingen	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MA Strasbourg	CHRISTOPHE Cathy	Cheffe d'établissement
MA Strasbourg	Poste vacant	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Strasbourg	GAU Estelle	Directrice adjointe
MA Strasbourg	Poste vacant	Directrice adjointe
MA Strasbourg	SABER Badra	Attachée d'administration
CSL Souffelweyersheim	NUSBAUM Marie-Hélène	Cheffe d'établissement
CSL Souffelweyersheim	D'HERBECOURT Frédéric	Adjoint au cheffe d'établissement
MA Chalons en Champagne	MILLET Julie	Cheffe d'établissement
MA Chalons en Champagne	SBAI Sarah	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Charleville-Mézières	HERBOMEL Guy	Chef d'établissement
MA Charleville-Mézières	ANTONINI Marc	Adjoint au chef d'établissement
MA Chaumont	GASCARD Lionel	Chef d'établissement
MA Chaumont	DEHENNE Jean-François	Adjoint au chef d'établissement
MA Troyes	KRZAK Claude	Chef d'établissement
MA Troyes	WENZEL Nadine	Adjointe au chef d'établissement
MA Reims	BIGAYON Joël	Chef d'établissement
MA Reims	LEYS Sébastien	Adjoint au chef d'établissement
MC Clairvaux	BRUNEAU Dominique	Chef d'établissement
MC Clairvaux	ESTEFFE Cédric	Adjoint au chef d'établissement
MC Clairvaux	Poste vacant	Attaché d'administration
SPIP Ardennes	PLUMECOQ Marc	Directeur
SPIP Ardennes	SEDDIK Vanessa	Directrice adjointe
SPIP Aube/ Haute Marne	MOREAU Catherine	Directrice
SPIP Aube/ Haute Marne		Directeur adjoint
SPIP Aube/ Haute Marne	MEDREK Lethicia	Cheffe d'antenne de Villenauxe la Grande
SPIP Aube/ Haute Marne		Cheffe antenne de Troyes
SPIP Aube/ Haute Marne	ARRIAT Jean-Philippe	Chef d'antenne Chaumont
SPIP Meurthe et Moselle	XARDEL Bruno	Directeur
SPIP Meurthe et Moselle	PERROT Cyrille	Adjoint au directeur
SPIP Meurthe-et-Moselle	HUMBLLOT Christelle	DPIP antenne de Nancy (pôle MO)
SPIP Meurthe-et-Moselle	POUX Thierry	DPIP antenne Nancy (pôle MF)
SPIP Meurthe-et-Moselle	PIRIOU Solen	Chef d'antenne ALIP Nancy
SPIP Meurthe-et-Moselle	FELIX Marie-Christine	Chef d'antenne de Briey
SPIP Meurthe-et-Moselle	PITAUD Aurélie	Cheffe d'antenne Toul/Écrouves
SPIP Meurthe-et-Moselle	Poste vacant	Attaché d'administration
SPIP Meuse	ZINSIUS Eric	Directeur
SPIP Meuse	COLLIN Gaëlle	Adjointe au directeur
SPIP Meuse	Poste vacant	Chef d'antenne Saint Mihiel et Bar le Duc
SPIP Meuse	GALOPIN Mathieu	Chef d'antenne Montmédy et Verdun
SPIP Moselle	MICHAUT Antoine	Directeur
SPIP Moselle	DI-LEO Elisabeth	Directrice adjointe
SPIP Moselle	VALDENNAIRE Sabrina	DPIP à l'antenne de Metz
SPIP Moselle	LEFEBVRE Daniel	DPIP chef antenne Metz

SIPI Moselle	HESSE Vincent	Chef antenne Sarreguemines
SIPI Moselle	SIRET Christophe	Chef antenne Thionville
SIPI Moselle	LANTZ Alain	Attaché d'administration
SIPI Bas-Rhin	DIETRICH Marie-Josée	Directrice
SIPI Bas-Rhin	MENIGOZ Jérôme	Directeur adjoint
SIPI Bas-Rhin	PITTION Christelle	Attachée d'administration
SIPI Bas-Rhin	ROCHET Marion	Chef d'antenne Schiltigheim
SIPI Bas-Rhin	ZENGERLE Caroline	Chef d'antenne Saverne
SIPI Bas-Rhin	PIERRE Alexandre	Chef antenne Strasbourg
SIPI Bas-Rhin	PANTALONE Marie	DPIP antenne Strasbourg
SIPI Haut-Rhin	VONTHRON Daniel	Directeur
SIPI Haut-Rhin	HANKUS Frédéric	Directeur adjoint
SIPI Haut-Rhin	SALVI Emmanuelle	Cheffe antenne Colmar
SIPI Haut-Rhin		Chef antenne Mulhouse
SIPI Haut-Rhin	GOERGLER Marie-Claude	Attachée d'administration
SIPI Vosges	Poste vacant	Directeur
SIPI Vosges	VERNET Etienne	Directeur adjoint
SIPI Vosges	THOMAS Philippe	chef d'antenne d'Epinal
SIPI Marne	ELIA Luciano	Directeur
SIPI Marne	MOHIN Pascal	Directeur adjoint
SIPI Marne	GIRARD Christelle	Cheffe d'antenne Châlons Champ
SIPI Marne	PARISOT Caroline	Cheffe d'antenne Reims

## ANNEXE 2

ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
MA BAR LE DUC	THOUVENOT	Marie Laure	Adjointe économiste
	RIBON	Clara	Economiste
MA CHAUMONT	BECKIUS	Ludovic	Economiste
	GOURLIER	Laurent	Economiste
MC CLAIRVAUX	AUBRIOT	Christine	Economiste
	WOIRGARD	Magali	Economiste
	ROUSSET	Martine	Economiste
MA CHALONS EN CHAMPAGNE	PARIS	Pascal	Economiste
	VALLIET	Sandra	Adjointe économiste
CSL BRIEY	KLINGLER	David	Chef d'établissement
	SZLACHETKA	Franck	Adjoint chef états
MA COLMAR	VALDNAIRE	Brigitte	Adjointe économiste
	GIOIA	Vincenza	Economiste
CD ECROUVES	BONNET	Sylvie	Economiste
	DUMENY	Pascale	Adjointe économiste
MC ENSISHEIM	CHANGEY	Aurélien	Economiste
	GIRARD	Stéphanie	Adjointe économiste
	TRUCHOT	Patricia	Adjointe économiste

MA REIMS	COLLIN	Delphine	économiste
	ROUSSEL	Didier	économiste adjoint
MA EPINAL	MULLER	Béatrice	Economiste
	MATHIOT	Jean-Luc	Adjoint économiste
	HODEL	Lydie	Adjointe économiste
MA CHARLEVILLE MEZIERES	RUYER	Odile	Economiste
	LAGASSE	Laurent	Economiste
CSL MAXEVILLE	MARCHAL	Odette	Chef d'établissement
	THIERY	Claude	Adjoint chef d'établissement
CP METZ	ARIS	Michel	Economiste
	JUZEAU	Jean-Claude	Adjoint économiste
	DILL	Dorine	Agent économiste
	HASSELVANDER	Sylvain	Agent économiste
MA TROYES	CHERQUITTE	Julie	Economiste
	BERNARD	Gaëlle	Economiste
	GROSMAIRE	Hervé	Régie comptes nominatifs
	PETIT	Isabelle	Adjointe RCN
CD MONTMEDY	RAZZINI	Cédric	Economiste
	VARNIER	Hélène	Economiste
	BILL	Johana	Economiste
	GILMAIRE	Evelyne	Economiste
MA MULHOUSE	GRANDMAITRE	Thierry	Economiste
	LOCHER	Véronique	Economiste
	TROJANOWSKI	Audrey	Adjointe économiste
	HUCK-BURGER	Solange	Adjointe économiste
CD OERMINGEN	QUIRIN	Sara	Adjointe économiste
	LEGRAND	Catherine-Michèle	Adjointe économiste
	RIMLINGER	Marie-Laure	Economiste
MA SARREGUEMINES	BRZOSKIEWICZ	Fabien	Economiste
	MORSCH	Sonia	gestionnaire
CSL SOUFFELWEYERSHEIM	NUSBAUM	Marie-Hélène	Chef d'établissement
	D'HERBECOURT	Frédéric	Adjoint chef états
MA STRASBOURG			Economiste
	STENGEL	Hubert	Adjoint économiste
	GOEPPERT	Marie-Odile	Adjointe économiste
	DUMAS	Renée	Adjointe économiste
CD TOUL	BUND	Delphine	Economiste
	GUEDON	Mélanie	Adjointe Economiste
	DEFAUSSE	Arnaud	Adjoint économiste
SPIP ARDENNES	SOREL	Julie	Economiste
	CARLIER	Marie	Economiste
SPIP AUBE/HAUTE MARNE	VIRAMA COUTAYE	J-Teddy	Economiste
SPIP MEURTHE ET MOSELLE	ROBINET	Sandrine	Economiste

SPIP MEUSE	DIMBAO	Régine	Econome
	LOMBARD	Marie - Jeanne	Adjointe économe
SPIP MOSELLE	SACCOLETTA	Gilles	Econome
SPIP BAS-RHIN	CINCINAT	Marylène	Econome
SPIP BAS-RHIN	BORD	Alexia	Adjointe économe
SPIP HAUT-RHIN	BABILLIOT	Jean-Pierre	Econome
SPIP HAUT-RHIN	MAJCHRZAK	Angélique	Adjointe économe
SPIP VOSGES	LAURENT	Céline	Economat
SPIP MARNE	DRAVENY	Patricia	Economat
	COPIN	Claire	Economat

### ANNEXE 3

ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
CP NANCY	SCHARFF	Martial	Econome
	SAYAVONG	Xoulachack	Adjoint économe
	KHADRAOUI	Faouzi	Adjoint économe
CD SAINT-MIHIEL	STIQUE	Amélie	Econome
	LEICHT	Corinne	Adjointe économe
CD VILLENAUXE LA GRANDE	ROGER	Cécile	Adjointe économe
	DEMBELE	Bana	Econome





**ARRETE N°2019/19**

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR HUBERT MOREAU, DIRECTEUR  
INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES DE STRASBOURG GRAND EST  
POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES IMPUTEES AU  
COMPTE DE COMMERCE « CANTINE ET TRAVAIL DES DETENUS DANS LE CADRE  
PENITENTIAIRE ».**

- Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;
- Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice;
- Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;
- Vu l'arrêté du 11 juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
- Vu le décret n°2016-1262 du 28 septembre 2017 portant fixation du nom de la région Grand-Est ;
- Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;
- Vu l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de Directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 22 juin 2017 désignant Jean-Luc MARX, en qualité de préfet de la Région Grand Est, à compter du 10 juillet 2017,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contexte budgétaire du ministère de la Justice pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »

Vu l'arrêté du 27 juillet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Hubert MOREAU en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est , à compter du 13 août 2018,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018 /406 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/408 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme interrégional ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/407 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'une unité opérationnelle ;

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses du Compte de commerce (compte 912)

- Mr Stéphane GELY, directeur interrégional adjoint,
- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Anne DORFFER, cheffe du département du budget et des finances,
- Mme Christine OBERGFELL, adjointe cheffe département budget et finances,

## Article 2

Subdélégation est également donnée aux agents de l'unité de gestion des moyens généraux (département du budget et des finances) afin de procéder à la création des demandes d'achat, à leurs validations et la validation du service fait dans CHORUS formulaires.

Les agents susnommés sont :

- M. Jean-Luc GEBUS, chef de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF.
- Mme Martine FLAJOLET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Francine MINCK, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Sandrine PFERTZEL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Françoise MAIGNAN, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Cynthia BAUCHET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Maryline NOLD, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Yamina GUELLIL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Flore DEMORY, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF

Les personnes citées en annexe du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de certifier le service fait, de valider les engagements juridiques et des demandes de paiement relatifs au compte de commerce.

## Article 3 :

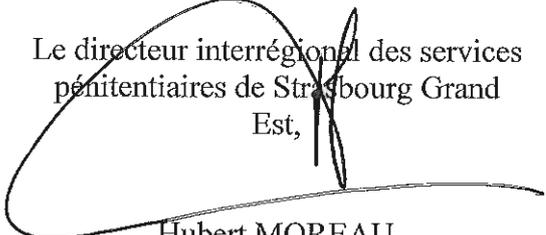
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2018/17 du 17 décembre 2018 portant subdélégation de signature par Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est.

## Article 4 :

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg-Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est, au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et aux fonctionnaires intéressés. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 14 janvier 2019

Le directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Strasbourg Grand  
Est,

  
Hubert MOREAU

**LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES  
COMPTE DE COMMERCE – DISP STRASBOURG GRAND EST.**

<b>ETABLISSEMENT/SERVICE</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Qualité</b>
MA Bar-le-Duc	THIEBAUX Stéphane	Chef d'établissement
MA Bar-le-Duc	PATOUILLERE Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CSL Briey	KLINGLER David	Chef d'établissement
CSL Briey	SLACHETKA Franck	Adjoint au chef d'établissement
MA Epinal	BOUHHADA Michael	Chef d'établissement par intérim jusqu'au 31 mars 2019
MA Epinal	PIERRE Eléonore	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Ecouves	HARTUNG Pascal	Chef d'établissement
CD Ecouves	MATHIEU Didier	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecouves	LACOUR Dominique	Attachée d'administration
CSL Maxéville	MARCHAL Odette	Chef d'établissement
CSL Maxéville	THIERY Claude	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	LACOMBRE Renaud	Chef d'établissement
CP Metz	TIBERI Katia	Adjointe au chef d'établissement
CP Metz	DIEYE Babacar	Directeur adjoint
CP Metz	DE BOISVILLIERS Larissa	Directrice adjointe
CP Metz	LAZARUS Rita	Attachée d'administration
CD Montmédy	GODEFROY Philippe	Chef d'établissement
CD Montmédy	GILL Amandine	Adjointe au chef d'établissement
CD Montmédy	Poste vacant	Directeur technique
CD Montmédy	AKSU Nadia	Attachée d'administration
CP Nancy-Maxéville	STAHL Hugues	Chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	MENSAH-ASSIAKOLEY Tété	Adjoint chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	BOUHADDA Michael	Directeur adjoint en intérim à Epinal
CP Nancy-Maxéville	DEBRIL Sophie	Directrice adjointe
CP Nancy-Maxéville	MATHIEU Murielle	Attachée d'administration pour la gestion déléguée
CP Nancy-Maxéville	SCHMITT François-Louis	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	COLLIGNON Patrick	Chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	JOURNOT Eva	Adjointe au chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	CHAUSSARD Valérie	Attachée d'administration
CD Saint-Mihiel	AUBIN Philippe	Directeur technique
MA Sarreguemines	TOURNAT Thierry	Chef d'établissement
MA Sarreguemines	QUINT Olivier	Adjoint au chef d'établissement

CD Toul	PERRIN Laure	Cheffe d'établissement
CD Toul	HOENEN Anne-Sophie	Directrice adjointe
CD Toul	PICQUENARD Charlotte	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Toul	KUHLER Guillaume	Attaché d'administration
MA Colmar	BRUNIAU Philippe	Chef d'établissement
MA Colmar	BEYA Bonaventure	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	GOUJOT Guillaume	Chef d'établissement
MC Ensisheim	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	MAGRON Mickaël	Directeur adjoint
MC Ensisheim	SAHLER Timothée	Attaché d'administration
MA Mulhouse	GELY Isabelle	Cheffe d'établissement
MA Mulhouse	EHLACHER Catherine	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Mulhouse	GOUJOT Sandrine	Attachée
CD Oermingen	KABA Saïd	Chef d'établissement
CD Oermingen	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MA Strasbourg	CHRISTOPHE Cathy	Cheffe d'établissement
MA Strasbourg	Poste vacant	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Strasbourg	GAU Estelle	Directrice adjointe
MA Strasbourg	Poste vacant	Directrice adjointe
MA Strasbourg	SABER Badra	Attachée d'administration
CSL Souffelweyersheim	NUSBAUM Marie-Hélène	Cheffe d'établissement
CSL Souffelweyersheim	D'HERBECOURT Frédéric	Adjoint au chef d'établissement
MA Châlons en Champagne	MILLET Julie	Cheffe d'établissement
MA Châlons en Champagne	SBAI Sarah	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Charleville Mézières	HERBOMEL Guy	Chef d'établissement
MA Charleville-Mézières	ANTONINI Marc	Adjoint au chef d'établissement
MA Chaumont	GASCARD Lionel	Chef d'établissement
MA Chaumont	DEHENNE Jean-François	Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux	BRUNEAU Dominique	Chef d'établissement
MC Clairvaux	ESTEFFE Cédric	Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux	Poste vacant	Attaché d'administration
MA Reims	BIGAYON Joël	Chef d'établissement
MA Reims	LEYS Sebastien	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	THEVENY Elise	Cheffe d'établissement
CD Villenauxe la Grande	LEFORT Clémence	Directrice adjointe
CD Villenauxe la Grande	KIANDABOU Jean-Rosaire	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	PERRIN Karine	Attachée d'administration
MA Troyes	KRAZK Claude	Chef d'établissement
MA Troyes	WENZEL Nadine	Adjointe au chef d'établissement

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTIONS</b>
MA BAR LE DUC	THOUVENOT	Marie Laure	adjointe RCN
	ARMANINI	Jocelyne	Régisseuse comptes nominatifs
	RIBON	Clara	Adjointe RCN
MA CHAUMONT	BECKIUS	Ludovic	Economat
	GOURLIER	Laurent	Economat
MC CLAIRVAUX	AUBRIOT	Christine	Economat
	WOIRGARD	Magali	Economat
	ROUSSET	Martine	Economat
MA REIMS	COLLIN	Delphine	économe
	ROUSSEL	Didier	économe adjointe
CSL BRIEY	KLINGLER	David	Chef d'établissement
	SZLACHETKA	Franck	Adjoint chef établissement
MA COLMAR	VALDENAIRE	Brigitte	Adjointe économiste
	GIOIA	Vincenza	Econome
CD ECROUVES	BONNET	Sylvie	Econome
	DUMENY	Pascale	Adjointe économiste
MC ENSISHEIM	CHANGEY	Aurélié	Econome
	GIRARD	Stéphanie	Adjointe Econome
	TRUCHOT	Patricia	Adjointe Econome
MA EPINAL	MULLER	Béatrice	Econome
	MATHIOT	Jean-Luc	Adjoint économiste
	HODEL	Lydie	Adjointe économiste
MA TROYES	CHERQUITTE	Julie	Economat
	BERNARD	Gaëlle	Economat
	GROSMAIRE	Hervé	Régie comptes nominatifs
	PETIT	Isabelle	Adjointe RCN
CSL MAXEVILLE	MARCHAL	Odette	Chef d'établissement
	THIERY	Claude	Adjoint chef d'établissement
CP METZ	ARIS	Michel	Econome
	JUZEAU	Jean-Claude	Adjoint économiste
	DILL	Dorine	Agent économiste
	HASSELVANDER	Sylvain	Agent économiste
MA Charleville-Mézières	RUYER	Odile	Economat

	LAGASSE	Laurent	Economat
CD MONTMEDY	RAZZINI	Cédric	Econome
	VARNIER	Hélène	Economat
	GILMAIRE	Evelyne	Economat
	BILL	Johana	Economat
MA MULHOUSE	GRANDMAITRE	Thierry	Econome
	LOCHER	Véronique	Econome
	HUCK-BURGER	Solange	Adjointe économiste
	TROJANOWSKI	Audrey	Adjointe économiste
CD OERMINGEN	QUIRIN	Sara	Adjointe économiste
	LEGRAND	Catherine-Michèle	Adjointe économiste
	RIMLINGER	Marie-Laure	Econome
MA SARREGUEMINES	BRZOSKIEWICZ	Fabien	Economat
	MORSCH	Sonia	Secrétaire administrative
CSL SOUFFELWEYERSHEIM	NUSBAUM	Marie-Hélène	Chef d'établissement
	D'HERBECOURT	Frédéric	Adjoint chef étés
MA STRASBOURG			Econome
	STENGEL	Hubert	Adjoint économiste
	GOEPPERT	Marie-Odile	Adjointe économiste
	DUMAS	Renée	Adjointe économiste
CD TOUL	GUEDON	Mélanie	Adjointe économiste
	BUND	Delphine	Econome
	DEFAUSSE	Arnaud	Adjoint économiste
MA Châlons en Champagne	PARIS	Pascal	Economat
	VALLIET	Sandra	Adjointe économiste
CP NANCY	SCHARFF	Martial	Econome
	SAYAVONG	Xoulachack	Adjoint économiste
	KHADRAOUI	Faouzi	Adjoint économiste
CD SAINT-MIHIEL	STIQUE	Amélie	Econome
	LEICHT	Corinne	Adjointe économiste
CD Villenauxe la Grande	ROGER	Cécile	Adjointe économiste
	DEMBELE	Bana	Econome





## ARRETE N°2019/19

### PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR HUBERT MOREAU, DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE STRASBOURG GRAND EST

### POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES IMPUTÉES AU COMPTE DE COMMERCE « CANTINE ET TRAVAIL DES DÉTENUIS DANS LE CADRE PÉNITENTIAIRE ».

Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le décret n°2016-1262 du 28 septembre 2017 portant fixation du nom de la région Grand-Est ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

- Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de Directeur de l'administration pénitentiaire ;
- Vu le décret du 22 juin 2017 désignant Jean-Luc MARX, en qualité de préfet de la Région Grand Est, à compter du 10 juillet 2017,
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contexte budgétaire du ministère de la Justice pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »
- Vu l'arrêté du 27 juillet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Hubert MOREAU en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est , à compter du 13 août 2018,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;
- Vu l'arrêté préfectoral 2018 /406 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;
- Vu l'arrêté préfectoral 2018/408 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme interrégional ;
- Vu l'arrêté préfectoral 2018/407 du 20 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'une unité opérationnelle ;

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses du Compte de commerce (compte 912)

- Mr Stéphane GELY, directeur interrégional adjoint,
- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Anne DORFFER, cheffe du département du budget et des finances,
- Mme Christine OBERGFELL, adjointe cheffe département budget et finances,

#### **Article 2**

Subdélégation est également donnée aux agents de l'unité de gestion des moyens généraux (département du budget et des finances) afin de procéder à la création des demandes d'achat, à leurs validations et la validation du service fait dans CHORUS formulaires.

Les agents susnommés sont :

- M. Jean-Luc GEBUS, chef de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF.
- Mme Martine FLAJOLET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Francine MINCK, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Sandrine PFERTZEL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Françoise MAIGNAN, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Cynthia BAUCHET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Maryline NOLD, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Yamina GUELLIL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Flore DEMORY, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF

Les personnes citées en annexe du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de certifier le service fait, de valider les engagements juridiques et des demandes de paiement relatifs au compte de commerce.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2018/17 du 17 décembre 2018 portant subdélégation de signature par Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est.

### **Article 4 :**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg-Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est, au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et aux fonctionnaires intéressés. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 14 janvier 2019

Le directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Strasbourg Grand  
Est,

Hubert MOREAU

**LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES  
COMPTE DE COMMERCE – DISP STRASBOURG GRAND EST.**

<b>ETABLISSEMENT/SERVICE</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Qualité</b>
MA Bar-le-Duc	THIEBAUX Stéphane	Chef d'établissement
MA Bar-le-Duc	PATOUILLERE Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CSL Briey	KLINGLER David	Chef d'établissement
CSL Briey	SLACHETKA Franck	Adjoint au chef d'établissement
MA Epinal	BOUHHADA Michael	Chef d'établissement par intérim jusqu'au 31 mars 2019
MA Epinal	PIERRE Eléonore	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Ecrouves	HARTUNG Pascal	Chef d'établissement
CD Ecrouves	MATHIEU Didier	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecrouves	LACOUR Dominique	Attachée d'administration
CSL Maxéville	MARCHAL Odette	Chef d'établissement
CSL Maxéville	THIERY Claude	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	LACOMBRE Renaud	Chef d'établissement
CP Metz	TIBERI Katia	Adjointe au chef d'établissement
CP Metz	DIEYE Babacar	Directeur adjoint
CP Metz	DE BOISVILLIERS Larissa	Directrice adjointe
CP Metz	LAZARUS Rita	Attachée d'administration
CD Montmédy	GODEFROY Philippe	Chef d'établissement
CD Montmédy	GILL Amandine	Adjointe au chef d'établissement
CD Montmédy	Poste vacant	Directeur technique
CD Montmédy	AKSU Nadia	Attachée d'administration
CP Nancy-Maxéville	STAHL Hugues	Chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	MENSAH-ASSIAKOLEY Tété	Adjoint chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	BOUHADDA Michael	Directeur adjoint en intérim à Epinal
CP Nancy-Maxéville	DEBRIL Sophie	Directrice adjointe
CP Nancy-Maxéville		
CP Nancy-Maxéville	MATHIEU Murielle	Attachée d'administration pour la gestion déléguée
CP Nancy-Maxéville	SCHMITT François-Louis	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	COLLIGNON Patrick	Chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	JOURNOT Eva	Adjointe au chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	CHAUSSARD Valérie	Attachée d'administration
CD Saint-Mihiel	AUBIN Philippe	Directeur technique
MA Sarreguemines	TOURNAT Thierry	Chef d'établissement
MA Sarreguemines	QUINT Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CD Toul	PERRIN Laure	Cheffe d'établissement
CD Toul	HOENEN Anne-Sophie	Directrice adjointe
CD Toul	PICQUENARD Charlotte	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Toul	KUHLER Guillaume	Attaché d'administration
MA Colmar	BRUNIAU Philippe	Chef d'établissement
MA Colmar	BEYA Bonaventure	Adjoint au chef d'établissement

MC Ensisheim	GOUJOT Guillaume	Chef d'établissement
MC Ensisheim	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	MAGRON Mickaël	Directeur adjoint
MC Ensisheim	SAHLER Timothée	Attaché d'administration
MA Mulhouse	GELY Isabelle	Cheffe d'établissement
MA Mulhouse	EHRLACHER Catherine	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Mulhouse	GOUJOT Sandrine	Attachée
CD Oermingen	KABA Saïd	Chef d'établissement
CD Oermingen	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MA Strasbourg	CHRISTOPHE Cathy	Cheffe d'établissement
MA Strasbourg	Poste vacant	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Strasbourg	GAU Estelle	Directrice adjointe
MA Strasbourg	Poste vacant	Directrice adjointe
MA Strasbourg	SABER Badra	Attachée d'administration
CSL Souffelweyersheim	NUSBAUM Marie-Hélène	Cheffe d'établissement
CSL Souffelweyersheim	D'HERBECOURT Frédéric	Adjoint au chef d'établissement
MA Châlons en Champagne	MILLET Julie	Cheffe d'établissement
MA Châlons en Champagne	SBAI Sarah	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Charleville Mézières	HERBOMEL Guy	Chef d'établissement
MA Charleville-Mézières	ANTONINI Marc	Adjoint au chef d'établissement
MA Chaumont	GASCARD Lionel	Chef d'établissement
MA Chaumont	DEHENNE Jean-François	Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux	BRUNEAU Dominique	Chef d'établissement
MC Clairvaux	ESTEFFE Cédric	Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux	Poste vacant	Attaché d'administration
MA Reims	BIGAYON Joël	Chef d'établissement
MA Reims	LEYS Sebastien	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	THEVENY Elise	Cheffe d'établissement
CD Villenauxe la Grande	LEFORT Clémence	Directrice adjointe
CD Villenauxe la Grande	KIANDABOU Jean-Rosaire	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	PERRIN Karine	Attachée d'administration
MA Troyes	KRAZK Claude	Chef d'établissement
MA Troyes	WENZEL Nadine	Adjointe au chef d'établissement

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTIONS</b>
MA BAR LE DUC	THOUVENOT	Marie Laure	adjointe RCN
	ARMANINI	Jocelyne	Régisseuse comptes nominatifs
	RIBON	Clara	Adjointe RCN
MA CHAUMONT	BECKIUS	Ludovic	Economat
	GOURLIER	Laurent	Economat
MC CLAIRVAUX	AUBRIOT	Christine	Economat
	WOIRGARD	Magali	Economat
	ROUSSET	Martine	Economat
MA REIMS	COLLIN	Delphine	économome
	ROUSSEL	Didier	économome adjointe
CSL BRIEY	KLINGLER	David	Chef d'établissement
	SZLACHETKA	Franck	Adjoint chef établissement
MA COLMAR	VALDENNAIRE	Brigitte	Adjointe économome
	GIOIA	Vincenza	Economome
CD ECROUVES	BONNET	Sylvie	Economome
	DUMENY	Pascale	Adjointe économome
MC ENSISHEIM	CHANGEY	Aurélié	Economome
	GIRARD	Stéphanie	Adjointe Economome
	TRUCHOT	Patricia	Adjointe Economome
MA EPINAL	MULLER	Béatrice	Economome
	MATHIOT	Jean-Luc	Adjoint économome
	HODEL	Lydie	Adjointe économome
MA TROYES	CHERQUITTE	Julie	Economat
	BERNARD	Gaëlle	Economat
	GROSMAIRE	Hervé	Régie comptes nominatifs
	PETIT	Isabelle	Adjointe RCN
CSL MAXEVILLE	MARCHAL	Odette	Chef d'établissement
	THIERY	Claude	Adjoint chef d'établissement
CP METZ	ARIS	Michel	Economome
	JUZEAU	Jean-Claude	Adjoint économome
	DILL	Dorine	Agent économat
	HASSELVANDER	Sylvain	Agent économat
MA Charleville-Mézières	RUYER	Odile	Economat
	LAGASSE	Laurent	Economat
CD MONTMEDY	RAZZINI	Cédric	Economome
	VARNIER	Hélène	Economat
	GILMAIRE	Evelyne	Economat
	BILL	Johana	Economat
MA MULHOUSE	GRANDMAITRE	Thierry	Economome
	LOCHER	Véronique	Economome
	HUCK-BURGER	Solange	Adjointe économome

	TROJANOWSKI	Audrey	Adjointe économiste
CD OERMINGEN	QUIRIN	Sara	Adjointe économiste
	LEGRAND	Catherine-Michèle	Adjointe économiste
	RIMLINGER	Marie-Laure	Economiste
MA SARREGUEMINES	BRZOSKIEWICZ	Fabien	Economiste
	MORSCH	Sonia	Secrétaire administrative
CSL SOUFFELWEYERSHEIM	NUSBAUM	Marie-Hélène	Chef d'établissement
	D'HERBECOURT	Frédéric	Adjoint chef états
MA STRASBOURG			Economiste
	STENGEL	Hubert	Adjoint économiste
	GOEPPERT	Marie-Odile	Adjointe économiste
	DUMAS	Renée	Adjointe économiste
CD TOUL	GUEDON	Mélanie	Adjointe économiste
	BUND	Delphine	Economiste
	DEFAUSSE	Arnaud	Adjoint économiste
MA Châlons en Champagne	PARIS	Pascal	Economiste
	VALLIET	Sandra	Adjointe économiste
CP NANCY	SCHARFF	Martial	Economiste
	SAYAVONG	Xoulachack	Adjoint économiste
	KHADRAOUI	Faouzi	Adjoint économiste
CD SAINT-MIHIEL	STIQUE	Amélie	Economiste
	LEICHT	Corinne	Adjointe économiste
CD Villenauxe la Grande	ROGER	Cécile	Adjointe économiste
	DEMBELE	Bana	Economiste